

Image not found or type unknown



Victime de diffamation

Par **Nazim21**, le **02/04/2021** à **18:40**

Bonjour, je suis victime d'une diffamation d'un article sur un journal web. Le responsable est un algérien résident en France. Je suis moi même algérien et résident en Algérie. Je voudrais déposer plainte via un avocat en France mais je ne connais pas l'adresse en France du monsieur responsable de cette diffamation. Je connais son identité seulement. Que faire? Et quelle est la meilleure procédure à suivre. Merci d'avance

Par **tomrif**, le **02/04/2021** à **20:07**

bonjour,

si le journal est français, alors le nom du directeur de la publication du site doit être indiqué sur le site. il est responsable du contenu de l'article, tout comme son auteur.

si vous voulez l'emporter en France, il faut faire appel à un avocat spécialisé en droit de la presse qui fera le nécessaire s'il confirme que le propos est effectivement diffamatoire. attention, la prescription peut être de 3 mois donc il faut faire vite.